



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## DELIBERATION

**N° 2011-33 du 26 avril 2011**

**OBJET : FOURRIERE AUTOMOBILE COMMUNAUTAIRE**  
**Modification des tarifs.**

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 26 avril 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 18 avril 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 26 (jusqu'à la délibération n° 2011-33)  
27 (à partir de la délibération n° 2011-34)

Nombre de pouvoirs : 8

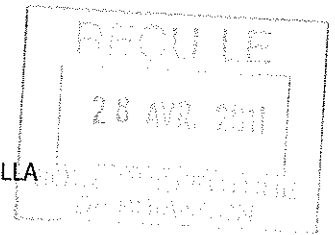
Nombre de votes : 34 (jusqu'à la délibération n° 2011-33)  
35 (à partir de la délibération n° 2011-34)

*M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie-Hélène PONSART, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2011-34), Mme Karine ESCALLIER, M. Marc FAURE-BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Jacques DEYME, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, Mme Catherine CHAUVIN, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE.

**Avait donné pouvoir :**

- Mme Léa ROUX à M. René SIESTRUNCK
- M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
- Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
- Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
- M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Alain FARDELLA
- M. Pierre LEROY à M. Raymond CIRIO
- M. Philippe MICHELON à Mme Claudine FINE
- M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE BRAC



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010, portant gestion d'un service de fourrière automobile communautaire,

**Vu** la délibération du conseil municipal de la Ville de Briançon en date du 7 décembre 2001, fixant les tarifs de prestations de la fourrière automobile, toujours en vigueur à ce jour,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 octobre 2006, portant création de tarifs de destruction de véhicules placés en fourrière et cédés à cet effet, facturé au propriétaire du véhicule,

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 2 avril 2010 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 et fixant les tarifs maxima des frais de fourrière,

**Considérant** qu'il convient d'actualiser les tarifs de la fourrière automobile communautaire et de mettre en place un tarif pour « les opérations préalables » (déplacement du véhicule de la fourrière automobile) à l'enlèvement, conformément à l'article R 325-12-12 du code de la route,

**Vu** l'avis favorable de la commission Services et Nouvelles Technologies en date du 7 avril 2011,

**Vu** l'avis favorable du bureau en date du 12 avril 2011,

---

Délibération n° 2011-33

## Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de mise en fourrière d'un véhicule automobile comme suit :


Opérations préalables	Frais mise en fourrière	Frais de garde journalier	Destruction de véhicule
<b>15,20 €</b>	<b>110,00 €</b>	<b>4,60 €</b>	<b>100,00 €</b>


- Dit que le tarif relatif aux opérations préalables s'applique si le propriétaire du véhicule en infraction se manifeste avant commencement d'exécution de mise en fourrière conformément à l'article R 325-12 du code de la route.
- Précise que les recettes seront encaissées sur le budget général

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président

  
**Alain FARDELLA**



Date dépôt S.P. : **28 AVR. 2011**

Date affichage : **29 AVR. 2011**